

Date de dépôt : 11 juin 2013

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour instaurer une meilleure sécurisation du parc André Chavanne et du centre de requérants de Saconnex

Rapport de M. Pascal Spuhler

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la pétition 1856, lors de ses séances tenues les 11, 18 et 25 mars 2013.

La présidence a été assurée par MM. Guy Mettan et Pascal Spuhler assistés de M^{me} Mina-Claire Prigioni, secrétaire scientifique SGGC. Le procès-verbal a été tenu par M. Christophe Vuilleumier, que nous remercions de son excellent travail.

Le 11 mars 2013, audition de M^{me} Elisabeth Jobin, présidente de la FLAGS, M^{me} Girod, présidente de l'Association des habitants du quartier du Pommier, et M. Daniel Bertossa, membre du comité

M^{me} Jobin prend la parole en premier et nous lit son texte, reproduit ci-dessous :

« Monsieur le PRESIDENT,

Mesdames et Messieurs les députés, membres de la Commission des pétitions du Grand Conseil,

Je vous remercie de recevoir une délégation de FLAGS, suite à notre envoi de la pétition P 1856.

Vous avez bien lu que FLAGS est la Fédération de 9 associations de quartier du Grand-Saconnex, qui représente 800 membres.

La mission de FLAGS est de soutenir selon ses moyens toute action d'intérêt général visant à atteindre les buts de la Fédération et plus particulièrement

dans les domaines de la qualité de vie, la cohésion sociale et de l'esprit d'innovation des habitants du Grand-Saconnex et environs.

La pétition fait suite aux problèmes de voisinage dont se sont plaints les membres des associations de la Fédération. Nous avons présenté la pétition aux autorités pour trouver des consensus, avant de l'envoyer. Certains points de la pétition ont été réalisés, mais nous avons besoin maintenant de la pression politique de votre Commission, et du Grand Conseil, pour agir sur le Conseil d'Etat, puisque le parc André Chavanne est la propriété du canton, et au final sur le Département qui gère le parc, celui de l'urbanisme, avec lequel nous sommes en négociation, afin que les projets de sécurisation du parc et du Centre de Saconnex, conseillés par les policiers participant à nos réunions saisonnières depuis le printemps 2011, en vue de solutionner les problèmes de voisinage, soient soutenus.

La pétition est soutenue non seulement par les signataires, mais aussi par :

1) la Direction du Centre de requérants de Saconnex, dépendant de l'Hospice Général

2) le Groupe Compass, qui gère la cafeteria du CEC André Chavanne, qui a porté plusieurs fois plainte à la police pour vols, et doit protéger par la présence de l'intendant du DU, sa représentante quand elle vient visiter les lieux.

3) les restaurants de l'île, contactés avant juillet 2012, ne voient pas de concurrence par la buvette, leurs clients, selon eux, n'étant pas les mêmes que ceux qui fréquentent ou fréquenteront le parc.

Le parc André Chavanne est situé géographiquement sur la Ville de Genève, mais bordé par la Commune du Grand-Saconnex, avec le chemin des Coudriers, qui fait la limite entre la Ville de Genève et le Grand-Saconnex, et, depuis le giratoire du chemin des Coudriers avec l'Av. Trembley et le Chemin des Corbillettes, par la Commune de Vernier.

Depuis l'envoi de la pétition, nous avons encore allégé certaines demandes, mais donné des exigences plus prononcées sur d'autres.

En fait la sécurisation demandée se contente de la partie proche du terrain multisports, en face de la mosquée, suivant les conseils du responsable d'Agenda 21 de la Ville de Genève, loin du CEC André Chavanne, et des Résidences et Maisons de retraite MRPS, une petite partie seulement de ce parc de 30.000m²!

Le Département de l'urbanisme du canton de Genève nous a demandé des lettres de non-opposition, de la Ville de Genève et du directeur du CEC André Chavanne, M. Roland Jeannet.

Nous avons reçu jusqu'ici deux lettres de non-opposition de principe aux projets de FLAGS :

1) l'une du maire de la Ville de Genève, M. Rémy Pagani, (1.3.2013)

2) *l'autre du Service social de la Ville de Genève du Département de M^{me} Alder. (28.2.2013)*

3) *N'ayant reçu aucune réponse de notre demande de lettre de non-opposition datée du 7 février, envoyée au directeur du CEC André Chavanne, M. Roland Jeannet, FLAGS lui a envoyé un rappel le 26 février dans lequel nous annonçons que sans réponse de sa part, nous considérerons qu'il ne s'oppose pas.*

Il fut cependant le premier, à demander, à la première réunion saisonnière, au printemps 2011, des responsables des entités du quartier Colladon-Coudriers-Corbillettes-Av. Trembley, que nous trouvions une solution, pour sécuriser le terrain multisports, qu'il trouvait trop jonché de déchets, surtout de débris de verre, pour y permettre aux professeurs de gymnastique, d'y faire jouer les élèves du CEC André Chavanne.

Malheureusement, si les élèves du CEC avaient été plus présents sur le terrain pendant leurs cours, nous n'aurions peut-être pas le squattage 24h/24h par des dealers du terrain multisports, goudronné, donc agréable, même en temps de pluie, et avec deux bancs de pierre qui le longent, donc sans problèmes pour s'y asseoir, ainsi qu'une haie qui cache les dealers de la route, des passants, et qui leur permet d'y cacher leur marchandise.

Les réunions des responsables des entités ont été mises sur pied sous l'instigation de Madame Loly Bolay, députée socialiste, membre AICC, faisant partie de FLAGS, pour essayer de trouver ensemble des solutions aux problèmes de voisinage, devenus plus aigus, avec le Centre de Saconnex, seulement depuis 2011, alors que nos associations, dont AICC, fondée en 1987, que je préside, ne s'étaient pas opposées dans les années 90 à l'installation du Centre, qui n'a pas posé de problèmes de voisinage sous la férule de la feu AGECAS, mais malheureusement surtout depuis que l'Hospice général a repris la gestion des Centres de requérants. Cela est peut-être dû à des facteurs extérieurs, p.ex. une autre population de résidents, mais cela étonne les voisins, car certains résidents habitent le Centre depuis son installation.

Une des premières interventions d'AICC, avant la fondation de la FLAGS, a abouti à l'ouverture de deux postes de Securitas pour le Centre de Saconnex et un protocole d'appel lors de dérangements dans le quartier.

Dernièrement, FLAGS vient d'apprendre qu'une tournée diurne a été mise sur pied à l'aide d'une agence de sécurité, pour assurer celle du personnel du Centre qui voit beaucoup trop de personnes étrangères au Centre y venir, mais aussi s'y installer tant pour la journée que pour la nuit!

C'est pourquoi la hiérarchie qui chapeaute le Centre de Saconnex nous soutient dans la demande de FLAGS de sécurisation des portes du Centre de Saconnex, qui furent placées, mais arrachées de suite. La hiérarchie pense

que le matériel de sécurisation des portes était de très mauvaise qualité et espère que le DU en remettra pour obliger les résidents à entrer au Centre par l'entrée principale où se trouvent les agents de sécurité, les autres portes ne devant fonctionner que comme porte de sortie au cas d'urgence.

Vous pouvez voir les plans de potager urbain et d'implantation de restauration ambulante ou buvette dans les pages 3 et 4 du fichier.

5.000 élèves, si l'on compte tous les élèves des écoles voisines et environnantes, 300 résidents du Centre de Savonne, avec 100 enfants, et tous les habitants des alentours du parc, que ce soient ceux de la Ville de Genève, du Grand-Saconnex et de Vernier souhaiteraient fréquenter plus la partie du parc du terrain multisports.

Je vous rappelle que ces projets sont au service de la sécurisation du parc André Chavanne et qu'il n'y a pas mieux, aux dires du Service des parcs de la commune du Grand-Saconnex, qui nous conseille, et qui a réalisé en 2011, le potager urbain du parc des Délices, initié par Equiterre, qui va ouvrir celui du Pommier ce printemps, et qui projette d'en réaliser aux frais de la CODHA, (coopérative d'habitation), qui a un immeuble au Pommier. Le Grand-Saconnex a eu les mêmes problèmes de sécurisation de ses parcs que ceux rencontrés au parc André Chavanne. Y installer des potagers urbains, assure une présence presque constante, et en a fait fuir les dealers, puisqu'il arrive que même les jardiniers amateurs viennent arroser le soir, s'ils ne le peuvent la journée! Je vous informe que ces potagers urbains ont des parcelles limitées à 12m², pas de béton, ni de maisonnettes, avec interdiction de grillades, afin que le plus grand espace soit dédié au jardinage lui-même, et doivent pouvoir être remis à leur état premier si nécessaire du jour au lendemain, donc d'un coût abordable, p.ex. celui du parc des Délices avoisine les 30.000CHF pour 300m², avec pourtant un aménagement d'eau, qui ne serait pas forcément nécessaire au parc André Chavanne, celui-ci étant déjà pourvu d'un point d'eau.

Si le projet de potager arrive à se réaliser, c'est EPER, l'Entraide protestante, www.eper.ch qui s'est spécialisée ces dernières années dans ses nouveaux jardins, avec des parcelles qu'EPER loue dans des potagers urbains existants, situés proches des Centres de requérants, (ce qui serait typiquement le cas pour le parc André Chavanne, voisin du Centre de Saconnex), qui en assurerait le suivi, les cours d'animation et de développement durable.

EPER souhaiterait être participante au projet dès le départ, si le projet est accordé, afin de permettre une intégration, ou tout au moins de faciliter l'épanouissement psychique et physique des migrants par le jardinage. Cependant EPER ne cherche pas le financement pour la réalisation, seulement pour le fonctionnement. Dans les nouveaux jardins d'EPER, ce

sont les cantons ou les communes qui ont financé la réalisation des Jardins familiaux, dans lesquels EPER loue des parcelles.

La Fédération Genevoise des Jardins Familiaux, que nous avons approchée, nous a informé de l'existence d'EPER, nous conseillant de les approcher, trouvant que la proximité du Centre de requérants au parc était idéale. Cette Fédération est prête aussi à nous soutenir pour la gestion du potager urbain du parc André Chavanne, se modernisant aussi dans cette nouvelle façon de jardiner.

Elle nous a rappelé la loi M240 (Loi pour la sauvegarde et le développement des jardins familiaux) :

Art. 1 But Le Conseil d'Etat veille à la sauvegarde et au développement des jardins familiaux.

Art. 2 Baux Le Conseil d'Etat facilite la conclusion de baux à long terme ayant pour objet les terrains destinés à l'exploitation des jardins familiaux.

Art. 3 Aménagement L'Etat et les communes facilitent l'aménagement des terrains mis à disposition des jardins familiaux.

Elle est prête à nous épauler pour mettre sur pied le comité de ce potager urbain, chargé notamment des attributions de parcelles, et des rapports annuels de chaque parcelle, où seraient intégrés:

a) les assistants(tes) sociaux(iales), du Centre de Saconnex, (dès juillet 2013 ceux qui seront rattachés aux Centres de requérants s'occuperont justement de projets communautaires, les problèmes personnels des migrants seront dès juillet 2013 traités par un centre administratif unique à Genève)

b) les responsables d'EPER

c) un membre du comité de FLAGS ou des associations fédérées

d) un membre de la Fédération Genevoise des Jardins Familiaux

e) peut-être un(e) fonctionnaire du DU

f) un membre ou des membres du groupe des entités responsables du quartier Colladon-Coudriers-Corbillettes-Avenue Trembley, qui nous ont orientés pour lancer les projets. La composition du comité du potager urbain André Chavanne sera encore à discuter entre tous, si le projet est accepté.

Les potagers urbains, si le projet voit le jour, ne pourront commencer, au plus vite, si tout va bien, qu'au printemps 2014! Et comme le temps presse, nous avons trouvé un restaurateur qui est d'accord de prendre le risque d'installer une buvette au parc, ayant déjà des élèves du CEC André Chavanne et des migrants comme clients dans sa nouvelle et déjà trop petite échoppe à l'Av. Louis-Casai, clients qui seraient heureux de pouvoir se sustenter plus proche du collège ou du Centre de Saconnex.

Ce commerçant qui s'intéresse au parc André Chavanne, envisage son travail sous deux formes possibles, à négocier avec le DU et à peut-être à

nouveau avec la Ville de Genève, car il ne demande aucune subvention, surtout s'il prend l'option de restauration ambulante, qui n'est pas soumise à taxes, mais il envisage aussi de pouvoir éventuellement reprendre la « Ferrazinette », à condition que les frais de location du DU, à négocier soient compatibles avec une occupation au début saisonnière, de mars à octobre, pour arriver à un salaire convenable, et éventuellement, selon négociations à participer lui-même raisonnablement aux frais d'équipement, si la Ferrazinette conformément à la garantie de 15 ans, faite lors de son contrat d'achat, selon M. Ferrazino, lui-même, est remise en état, et mise à disposition à titre gracieux par la Ville de Genève. Il se peut aussi que ce commerçant qui veut commencer sa vente dans de bonnes conditions choisisse aussi une autre forme fixe de vente.

FLAGS avec ces projets obéit à sa mission de défense de qualité de vie des habitants des quartiers des associations qu'elle fédère, y compris celle des résidents du Centre de Saconnex, dont nous avons occupé les enfants sur le terrain multisports tout le mois de juillet 2012, eux qui n'avaient la permission de leurs parents de ne jouer que dangereusement sur les aires de la Fondation des parkings jouxtant le Centre, à cause de la présence des dealers sur le terrain multisports du parc André Chavanne, que notre présence a fait fuir l'été dernier. Cependant cette action caritative, avec l'aide de l'association des habitants du Petit-Saconnex et Genève, et celle du Centre de Volontaires de Genève, très prenante, entièrement bénévole, a trouvé ses limites et ne pourra plus se reproduire:

Nos demandes de soutien du Grand Conseil sont donc, de prier le Conseil d'Etat particulièrement le Département de l'urbanisme, pour qu'il ne freine pas cette sécurisation demandée par les utilisateurs du parc:

soit :

1) que l'autorisation de potagers urbains soit accordée par le DU et la réalisation même, financée par lui (au vu du coût très bas, à voir le comparatif du Service des parcs du Grand-Saconnex de 30.000.-CHF/300m²), comme EPER le vit dans les autres cantons, ce qui n'empêche pas la location des parcelles à l'Etat par les utilisateurs, comme cela se pratique partout ailleurs.

Le DU demande aux associations de financer le potager urbain, ce qui sans aide financière extérieure est impossible, surtout que nos associations ne sont pas reconnues d'utilité publique, n'en ayant jusqu'à présent pas eu la nécessité, et ne seraient peut-être même pas acceptées!

2) que le problème de l'éclairage du terrain multisports et du parc incombe au propriétaire du parc (canton) et non par des associations à but non-lucratif qui n'ont pas de trésorerie pour ce financement, le parc étant

considéré comme public par le canton, donc pas au bénéfice seulement des membres des associations de quartier!

3) nous avons expérimenté que des toilettes manquent dans ce parc. Il en va de l'hygiène publique, nos membres ayant constaté des défécations sur leur chemin!

4) si l'Etat ne veut pas payer la pose de caninettes, il doit interdire le parc aux chiens, ce qui n'est pas le cas actuellement. Le parc n'a pas de caninettes!

5) si le projet de buvette aboutit, il ne sera pas nécessaire de raser la haie existante.

Mais si la buvette ne peut être implantée, l'arrachage de cette haie serait primordial, de la responsabilité du DU, (et non aux frais des associations). Le DU a un Service des parcs, et ceci faisant partie d'une bonne compréhension d'un entretien intelligent, surtout qu'une fois arrachée, il n'y a plus aucune taille à effectuer!

6) FLAGS, au vu du nombre de personnes fréquentant le parc souhaiterait plus qu'un passage par semaine de l'équipe de nettoyage mandatée pour le parc, ayant constaté, malgré le changement des poubelles demandé et accordé, que c'est plutôt le manque d'éducation qui provoque ces incivilités et cela provient plus des élèves du CEC que des résidents du Centre! Cet été, pendant les vacances, il y avait peu de déchets en dehors des poubelles! Il est important de garder le parc propre, pour aider au sentiment de respect. Si le parc est jonché de déchets, cela n'incite pas à la propreté, et donne une impression de non-droit, de permissivité. Quant aux autres demandes, elles ne sont pas prioritaires.

Merci de votre écoute ».

Le texte lu par M^{me} Jobin est un explicatif très complet du désir des associations représentées par FLAGS et des démarches déjà entreprises par les pétitionnaires, afin de se réapproprier le parc André Chavanne et d'en chasser, principalement, les dealers.

Une commissaire (PDC) observe que le manque de propreté est dû aux élèves et non aux requérants.

M^{me} Jobin répond que le directeur de l'Ecole de commerce André-Chavannes est venu à une séance. Elle a également pu discuter avec le directeur, ce qui était un acte important puisqu'il ne répond pas aux courriers ni aux e-mails.

M. Bertossa répond à un commissaire (L) que les associations ont fait une demande au département de l'urbanisme, pourvues d'un plan, et que celui-ci n'est pas opposé mais qu'il a déclaré qu'il ne financerait rien. L'idée est de sensibiliser les gens à la lutte contre les dealers et il pense que l'installation

d'une buvette et la mise en place de jardins potagers seraient des bonnes idées, ce qui permettra d'occuper le parc.

Les pétitionnaires précisent que les jardins familiaux reviennent à un montant de 30 000 F, mais que pour la buvette le coût est dépendant de ses structures et que le restaurateur pressenti serait d'accord d'en financer tout ou partie.

M^{me} Jobin complète que, en ce qui concerne la Ville, il y aurait quelques équipements, à hauteur de 40 000 F à intégrer, et que celle-ci a donné son accord pour une buvette mobile. M. Barazzone est même venu sur place et c'est lui qui a proposé de supprimer la haie.

M^{me} Jobin confirme à un commissaire (R) que le problème principal relève des dealers et non pas des migrants. Quant aux élèves, c'est au collège de les gérer. Elle signale en outre que le département de l'urbanisme a accordé de nombreuses choses, soit l'implantation de la buvette, le remplacement de 65 poubelles. Elle ajoute que l'Hospice général est d'accord d'installer des jeux pour enfants. Elle estime toutefois que ce n'est pas aux associations du quartier d'entretenir un terrain qui appartient au canton.

M^{me} Jobin pense que les policiers ont autre chose à faire, et que l'idée est d'occuper le terrain, et notamment le terrain multisports.

M^{me} Jobin affirme que les services sociaux de la Ville de Genève ne font rien depuis une année. Par contre, elle pense qu'un éclairage serait une bonne chose sur ce parc de 30 000 m², car il y a déjà eu plusieurs agressions dans ce parc.

Un commissaire (UDC) aimerait plus d'information sur les potagers urbains.

Les pétitionnaires souhaitent que le canton paye l'installation, et M. Bertossa ajoute que l'entretien des jardins familiaux sera garanti par l'association EPER. Mais EPER ne veut pas être seule sur le terrain et souhaite voir la participation des habitants.

M^{me} Jobin précise au commissaire (UDC) que c'est en général l'Etat qui couvre les frais de la mise en place de ces potagers urbains, c'est du moins la pratique partout ailleurs. Elle ajoute que l'électrification et l'éclairage sont toutefois nécessaires et elle ne croit pas que c'est aux associations de financer ces éléments.

Quant aux caninettes ce sont les communes qui s'en occupent généralement et il n'y en a pas dans ce parc.

M. Bertossa précise pour un commissaire (PDC) qu'EPER n'a pas l'expérience de Genève et ne négocie pas.

M^{me} Jobin confirme à la même commissaire que l'association n'est pas intéressée à renouveler l'expérience de 2008.

Que le site est complètement sur le territoire de la Ville de Genève, donc le Grand-Saconnex n'est pas concerné, et que l'association souhaite effectivement que le parc soit éclairé.

M^{me} Jobin explique à un commissaire (S) ce que c'est un plantage urbain et lui confirme que la Ville est d'accord avec le projet.

Une commissaire (L) trouve anormal que les associations doivent occuper le terrain pour chasser les dealers et demande ce que fait la police.

M^{me} Jobin précise que l'occupation du terrain a été entreprise suite aux conseils de la police, que celle-ci n'a pas les effectifs pour être présente constamment, mais passe de temps en temps.

M^{me} Jobin confirme à une commissaire (PDC) que M. André Castella, délégué à l'intégration des étrangers, n'a pas été approché.

Le Président évoque le plan que les pétitionnaires ont envoyé, observe que c'est une image du désir des pétitionnaires et demande quelles sont les priorités aux yeux des pétitionnaires.

M^{me} Jobin répond que l'éclairage est absolument nécessaire pour une buvette, ainsi que des toilettes et précise que le tenancier de la buvette ne manquera pas de clients avec les élèves du collège et les migrants. Elle précise à un commissaire (UDC) que le parc est géré par le service des parcs du département de l'urbanisme. Elle ajoute que leurs interlocuteurs sont M. Turin et M. Spinazzola.

Audition du 18 mars 2013 de M. Roland Jeannet, directeur de l'école de commerce André-Chavanne

M. Jeannet n'ayant aucune déclaration à faire, il répond directement aux questions d'une commissaire (PDC) et indique que l'école n'a pas attendu la pétition pour faire en sorte que le parc soit utilisé à bon escient. Ce parc est effectivement utilisé par les dealers selon la saison et les horaires. L'école contacte régulièrement la brigade des mineurs. Les dealers sont généralement présents en fin d'après-midi ou en soirée, ce qui pose parfois des problèmes lors des soirées « parents » ou « enseignants ». Dans ces cas, le concierge accompagne les parents ou les enseignants à travers le parc. Il est vrai qu'il y a un petit risque à ce niveau. Toutefois, il n'a pas connaissance de violences, tout au plus il y a eu quelques insultes.

Il signale que, il y a 3 ans, l'école de commerce a mis à disposition pendant un mois le pavillon jouxtant le terrain de basket à l'école primaire. Il

n'y avait aucun dealer ni dégât pendant cette période, mais la police municipale était très présente. Il est vrai qu'il serait bien que l'école de commerce puisse bénéficier de davantage de rondes de la police.

Quant aux relations avec les pétitionnaires, il explique qu'il est allé aux deux premières réunions organisées par les pétitionnaires. Il a par la suite renoncé à cause de la masse d'informations communiquées par les pétitionnaires et la masse de travail que cela engendre et qu'il ne lui est pas possible d'assumer en plus de son travail. Cependant, il a transmis le dossier à M. Froidevaux, responsable du bâtiment et du parc. Sur le fond, l'intention est louable, mais la pétition n'est malheureusement pas compatible avec son emploi du temps. Par ailleurs, M^{me} Jobin a été invitée à présenter son action à l'association « parents d'élèves » de l'école de commerce.

Aux interrogations d'un commissaire (UDC), M. Jeannet indique que les maîtres informent le secrétariat s'ils remarquent la présence de dealers ou autres dans le parc et le secrétariat appelle ensuite la police municipale ou cantonale. Les demandes d'une présence accrue de la police sont plus fréquentes à l'approche de la belle saison. Le lundi matin est généralement problématique, car le terrain de basket est jonché de détritrus des fêtes du week-end. Mais cela dérange peu les élèves.

M. Jeannet indique à un commissaire (R) qu'effectivement le grillage et l'éclairage du terrain font partie des souhaits de l'école de commerce, qu'il en avait fait cette demande il y a trois ans. Cela a été refusé pour des questions budgétaires.

Il précise que, si un maître de gymnastique veut utiliser le terrain, il doit s'assurer qu'il ne reste pas de débris par terre. Les dealers ne sont pas agressifs et s'en vont directement.

Quant à garder ou enlever la haie du terrain de basket, ceci est tout un débat ; d'un côté, il faut l'enlever pour que les dealers ne puissent plus se cacher, de l'autre il faut la conserver pour cacher les filles de la mosquée. A son sens, la haie est utile pour pouvoir s'abriter du soleil en été. Il ne souhaite pas spécialement l'enlever.

Audition de MM. Bertrand Levrat, directeur général de l'Hospice général, et François Wuarin, chef de service à l'Aide aux requérants d'asile de l'Hospice général

M. Levrat présente tout d'abord l'asile de manière générale. A Genève sont reçues 5,6 % des demandes d'asile déposées en Suisse. Les requérants transitent par des centres d'accueil tels que Chiasso, Vallorbe et Kreuzlingen pour ensuite arriver à Genève. Il y a eu 146 arrivées par mois sur le canton de

Genève en 2012. Ce sont des gens qu'il faut héberger, assister et accompagner. Il y a eu 122 départs par mois en 2012. Ce différentiel important qui a mis les structures de l'asile sous pression est notamment lié aux arrivées à la suite du Printemps arabe. L'Hospice possède un certain nombre de foyers et deux abris de protection civile pour le logement. Ces derniers illustrent la problématique du manque de place et l'Hospice cherche à augmenter sa capacité.

A Genève, à fin février, il y avait 4 936 personnes dépendantes de l'asile, 2 592 requérants d'asile, 587 personnes à l'aide d'urgence, 236 étrangers sans-papiers, 499 réfugiés statutaires et 1 022 personnes bénéficiant soit du permis B ou C, soit de la nationalité suisse et subissant la crise du logement.

Concernant la gestion des centres, il n'y a pas de zone de non-droit. L'Hospice collabore étroitement sur les aspects sécuritaires avec la police genevoise et des sociétés de sécurité. L'Hospice essaie dans toute la mesure du possible d'entretenir de bonnes relations avec le voisinage et répond à toutes les craintes ou doléances. Il y a de nombreux programmes d'intégration pour les migrants. L'Hospice doit enfin gérer les flux, notamment par la prise en compte des différentes cultures, des différents modes de vie et comportements sociaux et par l'encadrement des 75 % des migrants de guerre affectés par des séquelles psychologiques.

Le Centre de Saconnex, anciens locaux des fonctionnaires du BIT, connaît une mixité de familles avec enfants et de personnes célibataires. En mars 2013, il y a 353 personnes, dont 58 familles, 19 femmes seules, 118 hommes célibataires, 8 personnes à mobilité réduite, 1 personne non voyante et 36 mineurs non accompagnés. Ces derniers ont entre 16 et 18 ans pour la grande majorité et il y a une mère de 17 ans. Concernant leur statut, il y a 143 requérants d'asile, 86 personnes au bénéfice d'un permis F, 23 personnes au bénéfice d'un permis B et 34 déboutés attendant d'être transférés. Depuis la pétition de juillet 2011, il y a eu 335 arrivées dans ce centre. Ainsi, il y a énormément de mouvements et il faut donner les instructions toutes les semaines.

Logent au Centre de Saconnex 58 % des personnes présentes depuis moins de 2 ans, 29 % des personnes depuis deux à cinq ans et 13 % des personnes depuis plus de 5 ans. Concernant les nationalités, en mars 2013, il y a 42 Erythréens, 36 Sri-Lankais, 33 Somaliens, 30 Afghans et 30 Macédoniens. Concernant l'âge, il y a 81 enfants de 0 à 12 ans, 56 jeunes de 13 à 18 ans, 68 personnes de 19 et 25 ans, 126 personnes de 26 et 55 ans et 20 personnes ont plus de 55 ans. Concernant l'encadrement global, il y a 8,4 % du personnel affecté au Centre de Saconnex, dont 4,4 % s'occupant spécifiquement des mineurs non accompagnés.

Concernant la pétition, il y a des rencontres régulières avec l'association et M^{me} Jobin. Le dialogue est permanent. Lorsqu'il y a des doléances, l'Hospice agit. Toutefois, l'Hospice a une limite dans sa responsabilité et les choses doivent parfois être prises en main par les agents de sécurité.

M. Levrat répondra aux griefs de la pétition du plus simple au plus compliqué. Premièrement, concernant le grief n° 6, soit « de faire en sorte que les responsables du Centre de requérants de Saconnex interdisent le dépôt des caddies [...] », l'Hospice est, d'une part, en dialogue avec Balexert afin que ce dernier fasse en sorte que les caddies ne puissent plus être sortis. D'autre part, un conteneur a été construit pour que les caddies soient stockés en attendant que le personnel de Balexert vienne les récupérer. Bien évidemment, il est régulièrement expliqué aux résidents qu'il n'est ni dans la pratique ni dans les coutumes de ramener le caddie chez soi.

Deuxièmement, concernant les griefs n° 4 et n° 5, soit « de construire un étendage extérieur pour les résidents du centre » et « d'interdire, l'entreposage d'objets en tous genres sur les façades du centre, sachant que tout signe visuel peut être mal interprété », l'Hospice en parle régulièrement aux résidents, a construit un étendage à linge et les choses sont généralement sous contrôle, sauf les week-ends où le personnel est réduit. Par ailleurs, l'interdiction doit être régulièrement répétée aux locataires du centre dans la mesure où le tournus est important.

Troisièmement, concernant le grief n° 1, soit « de donner suite à la demande de la directrice du Centre de Saconnex de n'avoir qu'une entrée possible sécurisée, à la réception du Centre de Saconnex, au lieu des 15 portes actuellement non sécurisées », pour des raisons de sécurité incendie, il est exclu de fermer ces portes de manière définitive. En effet, il y a un incendie tous les 18 mois environ, notamment parce que les gens cuisinent parfois dans leur chambre. Ces portes doivent donc rester des voies de fuite ; ce sont également des voies par lesquelles les gens entrent. Avec le département de l'urbanisme, un certain nombre de portes ont été rénovées et des serrures plus solides ont été installées ; malheureusement, il se trouve que ces portes ont été démolies pendant la période hivernale où un certain nombre de personnes extérieures viennent s'abriter dans le Centre. Il y a deux possibilités : soit renforcer les portes existantes et installer des caméras pour un coût de 300 000 F, soit mettre sous alarmes toutes les portes et créer une seule porte principale. Il s'agirait effectivement de filtrer les gens qui entrent dans le centre. Il faut se rappeler que ce n'est pas un lieu de détention. Par ailleurs, la vétusté du bâtiment de Saconnex complexifie cette question.

Concernant le deal du parc André Chavanne, il ne pense pas que la présence du centre établisse une relation de cause à effet avec ce problème.

Dans les centres pour requérants d'asile, il n'y a aucune tolérance avec la drogue. Ces comportements sont tout de suite dénoncés à la police. Ainsi, la sécurisation du terrain de sport ne relève pas de la compétence de l'Hospice.

M. Levrat confirme, à un commissaire (MCG), que la Confédération n'est pas active pour l'instant sur la construction de logements pour les requérants d'asile. Le foyer de Saconnex est certes vieux, mais en tout cas pas indigne. Il est très bien entretenu, décent et correct. En revanche, les requérants dans les abris de la protection civile passent, pour les déboutés, jusqu'à 27 mois dans ces endroits pas correctement équipés. Il est vrai qu'il n'est pas normal que 1 000 personnes ayant un permis B, un permis C ou la nationalité suisse soient encore logées dans les installations de l'Hospice. Cela illustre la crise du logement et la difficulté, voire l'impossibilité, de se loger à Genève avec un faible revenu. Il y a plusieurs projets de constructions de foyers sur le canton de Genève, notamment à Meyrin pour 130 lits supplémentaires. L'Hospice essaie d'augmenter sa capacité. Il insiste sur le fait que les abris de la protection civile sont la pire solution possible pour augmenter la capacité d'un point de vue humain et financier. Concernant ce dernier point, le lit le plus cher est celui de l'abri de la protection civile, car il faut de la sécurité 24h/24. Il faut absolument éviter de loger des gens dans ces abris.

Concernant les récalcitrants, l'Hospice général collabore avec la police pour qu'il n'y ait pas de zone de non-droit. Lorsqu'un comportement ne relève pas du droit pénal, il peut y avoir des sanctions, telles qu'une exclusion momentanée d'un centre. L'Hospice n'est pas une autorité répressive et peut être impuissant dans certains cas.

M. Levrat précise à un commissaire (PDC) que la place de jeu est construite. Cela a pris plus de temps que prévu, car il a fallu attendre l'autorisation de construire et M. Levrat pense effectivement que les rencontres et les dialogues sont nécessaires. L'écoute et les dialogues évitent de stigmatiser la population du centre et mettent en place de bonnes relations avec le voisinage.

Un commissaire (R) souligne que les dealers dans le parc sont la plus importante préoccupation de l'association ; le reste n'est que subsidiaire. Il trouve étonnant que l'Hospice, l'école de commerce et probablement la mosquée estiment que les dealers n'ont aucun rapport avec eux et demande si quelques patrouilles de police supplémentaires seraient de nature à effrayer ces dealers.

M. Levrat rapporte que, premièrement, dans un centre pour requérants d'asile, la police est nettement plus présente que dans les rues voisines. Le périmètre sous sa responsabilité est une zone sécurisée dans laquelle il n'y a

pas de deal. Ainsi, la présence d'un centre ne signifie pas forcément davantage de deal dans la région.

Deuxièmement, il est certain que des requérants d'asile ou des déboutés hébergés par l'Hospice général s'adonnent au trafic de drogue. Toutefois, il se trouve que, dans les centres pour requérants d'asile, il est très difficile de stocker ou d'écouler la drogue. Il y a, en effet, des fouilles et des patrouilles régulières.

Il faut rappeler que le quartier de l'Usine ou des Halles n'a pas de centre pour requérants d'asile à proximité. En conclusion, la présence d'un centre pour requérants d'asile n'a pas forcément de lien avec la présence de dealers.

M. Levrat estime que des patrouilles plus fréquentes empêcheront le deal dans un périmètre immédiat. Par contre, il ne pense pas que c'est une solution durable ; la scène de la drogue risque simplement de se déplacer.

Audition du 25 mars 2013 de MM. Michel Turin, service de la gérance, et Antonio Spinazzola, service des travaux et entretiens, département de l'urbanisme

M. Turin montre une photographie du parc André Chavanne qui mesure 30 000 m² et qui abrite un terrain multisports. Il évoque ensuite la pétition et il déclare que l'Hospice a mené un projet de sécurisation du foyer dont l'étude est finalisée avec l'hypothèse de modifier six axes (remplacement des portes de secours, verrouillage des portes avec asservissement sur la détection incendie et évacuation, installation d'une caméra sur chaque porte reliée à la loge de sécurité, fermeture de l'accès au parking côté entrée principale du foyer, réparation et surélévation des clôtures sur le périmètre du foyer, et installation d'un contrôle d'accès sur l'entrée principale) pour 320 000 F, c'est l'Hospice qui prendrait tout ou partie de ces travaux et ceux-ci pourraient être entrepris dans le deuxième semestre de cette année et pilotés par l'Hospice.

Il évoque ensuite le grillage du terrain de basket qui mesure un mètre, ce qui rend le terrain facilement accessible, mais son service n'est pas favorable à la fermeture de ce terrain, expérience faite avec le terrain du collège de Saussure qui a vu de nombreuses déprédations ; et, en outre, le coût d'un grillage complet se monte entre 40 000 F et 50 000 F.

Ensuite, il aborde la question de la buvette qui avait été installée l'année passée par des riverains. Celle-ci avait eu des effets positifs, puisque les dealers s'étaient éloignés. L'Office des bâtiments est, par conséquent, en faveur de l'installation d'une buvette estivale dans la mesure où l'école

voisine est d'accord et que les coûts de raccordement de l'électricité et de l'eau soient pris en charge par l'association.

En ce qui concerne la haie entourant le terrain de basket, son service n'est pas favorable à cette suppression puisque quelques mètres plus loin se trouvent également des buissons et que cette mesure ne ferait que déplacer les caches de drogue.

Pour les jardins, là encore, son service est favorable à ce projet mais pas sur l'ensemble de la parcelle envisagée, car une partie de ce périmètre est mis à disposition de la fondation islamique lors du ramadan. Il répète que son service est d'accord avec le principe de ces plantages pour autant que l'école soit également favorable et que les frais soient pris en charge par l'association.

Le nettoyage du parc, lui, est opéré tous les samedis matins, mais celui-ci était insuffisant en période estivale et il déclare qu'il est préconisé de faire deux passages par semaine durant cette période.

Il évoque, enfin, les caninettes et déclare qu'il en existe déjà aux extrémités du parc et il mentionne que c'est volontiers que des caninettes seront ajoutées.

Par contre, il affirme que son service n'installera pas d'éclairage sur le terrain de basket, mais qu'il étudiera une amélioration de l'éclairage sur les chemins d'accès. Il évoque également la place de jeux. Il observe par ailleurs que les occupants de l'Hospice n'utilisent pas l'étendage mais plutôt les barrières et remarque qu'il sera demandé à ces personnes de l'utiliser. Il ajoute qu'il leur a également été demandé de ne pas entreposer d'objets ni de caddies dans le foyer.

M. Turin répond à un commissaire (PDC) que le terrain où serait prévu le plantage urbain, est prêt à bien plaire à la fondation islamique et confirme qu'il n'y a pas d'alimentation d'eau. Il répond à un commissaire (L) qu'il ne sait pas si des grillages sont prévus autour de ces jardins.

A un commissaire (R) qui relève rapidement la problématique autour du terrain de basket, M. Turin indique ne pas avoir de solution pour éradiquer les dealers. Il répète que le grillage du terrain à de Saussure est une expérience très négative. Il ajoute qu'il semble préférable de nettoyer plus régulièrement le périmètre. Quant au financement, M. Turin ne connaît pas les revenus de cette association, mais connaît l'état des finances de son service et répète qu'il n'est pas envisageable de prendre en charge une partie de ces projets.

Un commissaire (MCG) pense qu'il serait utile d'éclairer les chemins d'accès du parc mais également le terrain de sports.

M. Turin répond que ce terrain est surtout utilisé en été, lorsque le jour dure longtemps, alors qu'en hiver le terrain n'est pas utilisé. Le commissaire remarque qu'il lui semblerait préférable que le terrain soit également à disposition au printemps et en automne plutôt que laissé à disposition des dealers.

M. Turin répond qu'une amélioration de l'éclairage des chemins d'accès illuminera également ce terrain.

M. Turin confirme à une commissaire (L) que l'association pouvait bénéficier d'une ferrazinette, pour la buvette, et qu'il était question de plusieurs dizaines de milliers de francs. Il a souvenir d'un projet plus ambitieux, mais que son service est favorable à une buvette estivale.

M. Turin confirme à une commissaire (Ve) que son service a rencontré cette association il y a six mois, mais que les questions d'éclairage et de chiens n'avaient alors pas été évoquées. Il précise, qu'il est évident que cette pétition a représenté une aide pour rappeler à son service la pertinence de ce projet.

Discussion et vote

Un commissaire (Ve) déclare que son groupe est en faveur d'une amélioration de ce périmètre, qu'un bon nombre de réponses ont déjà été apportées et propose donc le dépôt de la pétition.

Une commissaire (PDC) déclare qu'à l'aspect organisationnel doit répondre un aspect de sécurisation. Elle soutient le dépôt avec une note précise sur le problème des dealers dans le rapport.

Un commissaire (MCG) rappelle que la commission avait signalé lors d'une pétition précédente que les recommandations figurant dans les rapports ne servaient à rien. Il se demande en fin de compte qui financera ces projets. Il observe en l'occurrence que les plantages urbains représentent souvent un plus dans les projets immobiliers. Il se demande s'il ne faudrait pas auditionner l'association qui se charge de ces projets de plantage. Il croit que, s'il est question de dealers, il faut renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Un commissaire (R) signale que la pétition évoque des questions pour lesquelles des réponses ont été apportées. Il pense que l'Etat a pris en compte ces différents aspects. Il ajoute qu'il reste le problème des dealers et que c'est scandaleux de voir ces dealers peupler nos rues, mais que cette pétition ne règlera pas le problème des dealers et soutient le dépôt de ce texte.

Un commissaire (S) ne comprend pas comment il est possible de déposer une pétition en faisant des recommandations. Il ajoute qu'il est nécessaire

d'utiliser les signaux d'alerte lorsqu'ils se présentent. Il propose donc de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Un commissaire (R) ne croit pas que les plantages urbains soient une solution dans ce contexte et qu'ils seront la source d'une prochaine pétition.

Un commissaire (L) ajoute que les aménagements qui sont envisagés ne feront que déplacer le problème des dealers. Il pense qu'il sera nécessaire de cerner l'aspect de la sécurité dans ce rapport.

Un commissaire (MCG) observe que cette association a essayé de trouver des solutions pour combattre les dealers et se réappropriier le terrain. Les pétitionnaires ont vraiment entrepris une démarche citoyenne en se regroupant tout d'abord et en allant chercher de l'aide auprès des différents services et entités pouvant intervenir sur ce dossier. Toutefois, le problème reste entier pour le moment. Il pense qu'il y a encore une demande de la part de l'association qu'il faut soutenir. Il imagine qu'à force de repousser les dealers, ces derniers finiront par se fatiguer.

Un commissaire (UDC) déclare que son groupe soutient le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat puisqu'il reste encore des éléments à régler et que le Conseil d'Etat doit répondre formellement par écrit à ces différentes demandes.

Un commissaire (PDC) ne pense pas que le plantage soit une mesure réalisable. Elle observe, toutefois, que les relations entre les différents acteurs semblent bonnes. Elle déclare en fin de compte qu'il faut renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Un commissaire (R) signale que les infractions des requérants d'asile ont augmenté de 30 % en 2012 dans le canton. Il ne croit pas qu'il soit possible d'intervenir par le biais d'aménagements et maintient le dépôt de cette pétition.

Un commissaire (L) pense que du cannabis sera certainement planté dans ce parc et que la mesure la plus pertinente serait l'amélioration de l'éclairage.

Un commissaire (S) déclare que la question des jardins familiaux ne doit pas être réglée au sein de la commission. Il observe en l'occurrence que le canton et la Ville de Genève sont d'accord avec ce projet et que le commissaire (MCG) a raison et qu'il convient de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Un commissaire (Ve) signale que son groupe se rallie à cette proposition.

Le Président passe au vote du renvoi de la P 1856 au Conseil d'Etat :

En faveur :	9 (2 MCG, 1 UDC, 1 PDC, 3 Ve, 2 S)
Non :	5 (2 R, 3 L)
Abstention :	1 (1 PDC)

Conclusions

Mesdames et Messieurs les députés, la majorité des membres de la Commission des pétitions estime que mérite d'être soutenu le travail mené par ce collectif d'associations, qui essayent non seulement de se réapproprier le parc André Chavannes actuellement plus occupé par les dealers que par les familles, mais également d'obtenir différents aménagements qui profiteront largement à tous les résidents du quartier, ainsi qu'au collègue et au centre de requérants. Cette démarche a vraiment été menée en essayant d'impliquer les différentes entités, et, pour la plus grande partie du projet, les personnes auditionnées en ont parlé favorablement.

C'est pourquoi nous vous demandons, afin que ce projet citoyen arrive à bon terme, de soutenir, avec la majorité de la commission, le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Pétition (1856)

pour instaurer une meilleure sécurisation du parc André Chavanne et du centre de requérants de Saconnex

Mesdames et
Messieurs les députés,

Après les différentes réunions saisonnières des responsables des entités du quartier Colladon-Coudriers-Parc-des-Mayens-Corbillettes-Avenue Trembley dont la première se tint le 20 juin 2011, les réunions des comités de la Fédération des associations de quartier du Grand-Saconnex (FLAGS), le 19 décembre 2012, et de l'association des Intérêts des habitants du chemin des Corbillettes et alentours (AICC), le 20 décembre 2012, il a été décidé d'envoyer au Grand Conseil la pétition signée depuis le 12 juillet 2011, mise en veilleuse pendant la recherche de consensus, et annotée le 19 décembre 2012, suivant les points déjà acquis avec l'Hospice Général et le Conseil d'Etat, pour appuyer avec la signature des habitants concernés la sécurisation du parc André Chavanne, propriété du canton de Genève, dont le terrain multisports est devenu une zone de deal 24h/24h, et celle du Centre de Saconnex, tous deux sis sur la Ville de Genève.

Les signataires de cette pétition demandent à nos autorités cantonales :

1) De donner suite à la demande de la Directrice du Centre de Saconnex de n'avoir qu'une entrée possible sécurisée, à la réception du Centre de Saconnex, au lieu des 15 portes actuellement non-sécurisées.

Les portes ont été sécurisées en 2011, mais la sécurisation fut arrachée ensuite ! Donc ce point de la pétition n'est pas acquis ! Il semblerait que le matériel de fermeture des portes n'ait pas été assez solide ! Les pétitionnaires demandent donc, avec l'aval de la hiérarchie dont dépend le Centre de Saconnex, qu'un matériel plus performant soit installé.

2) De grillager le terrain de basket pour qu'il puisse revenir à sa fonction première de terrain pour le basket pendant les cours de gym du CEC André-Chavanne, seule possibilité d'avoir un terrain propre, apte pour ce sport. L'ouverture de ce terrain démontrant qu'il n'est pas possible de le laisser public, sinon il devient dangereux de par les déchets souvent coupants déposés.

La Fédération des associations de quartier du Grand-Saconnex, FLAGS, dont les membres sont touchés par les problèmes causés au parc André

Chavanne, ayant pris contact avec le Conseil d'Etat pour trouver un consensus, avant d'envoyer la pétition, a compris la réponse négative du Conseil d'Etat, à notre demande de grillager le terrain multisports du parc André Chavanne qui disait qu'il considérait le parc comme public, car le plus important est sa sécurisation, après constat de deal 24h/24h :

Donc les pétitionnaires, suivant le conseil des policiers à la 4^e réunion des responsables des entités du quartier Colladon-Coudriers-Corbillettes-Avenue Trembley, du 30 mai 2012, demandent :

- 1. Non seulement l'implantation d'une buvette, dont l'accord de principe nous a été octroyé ;*
- 2. Mais aussi des plantages, (petits jardins potagers urbains) pour assurer une présence constante d'adultes au parc ;*
- 3. De couper toutes les haies derrière lesquelles se cachent les dealers pour leur commerce, et pour qu'ils ne puissent y cacher la drogue ;*
- 4. Un nettoyage quotidien du parc. Le passage hebdomadaire ne suffit pas pour les quelques 2.000 personnes qui se meuvent chaque jour à cet endroit, en temps scolaire. La propreté incitant à la citoyenneté ;*
- 5. La pose de sacs de caninettes aux entrées du parc du côté Colladon, Coudriers et Trembley, le parc n'étant pas interdit aux animaux de compagnie ;*
- 6. L'éclairage est à revoir au parc. Le terrain multisports n'est pas éclairé. Il doit faire l'objet d'une étude, car la lumière ne doit être ni trop forte pour permettre l'usage de seringues, ni trop faible, pour assurer la sécurité !*

3) De créer une place de jeu sécurisée pour la soixantaine d'enfants en bas âge du Centre de requérants de Saconnex.

Remerciement à l'Hospice Général pour l'espace de jeu créé pour les tout-petits, devant la réception du Centre de Saconnex.

4) De construire un étendage extérieur pour les résidents du Centre.

L'étendage créé par les ateliers de l'Hospice général est très beau, mais n'a pas empêché cet été 2012, les résidents du Centre de Saconnex de poser, selon une habitude datant de 2011, (il n'y avait jamais de linge suspendu à l'extérieur auparavant !) leur linge à sécher sur les barrières à la limite de la surface du Centre de requérants de Saconnex!

5) D'interdire, l'entreposage d'objets en tous genres sur les façades du Centre, sachant que tout signe visuel peut être mal interprété.

Les façades ont été rendues plus propres, suite à notre lettre au Conseil d'Etat, sauf pendant les vacances ! Elles furent à nouveau chargées d'objets cet été 2012. Nous ne voulions pas intervenir pendant les vacances de la directrice du Centre de Saconnex, mais demandons à ce que le règlement qui gère les droits de bon voisinage en ce qui concerne les façades soit toujours respecté.

6) De faire en sorte que les responsables du Centre de requérants de Saconnex interdisent le dépôt des caddies, afin d'éviter en particulier que les enfants ne s'en servent pour les lancer à toute vitesse tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parking.

Il y a toujours des caddies sur les aires de parkings de la Fondation des parkings qui jouxtent le Centre de Saconnex, qui sont utilisés par les enfants, et selon les moments, traînent. Mais grâce aux travaux sur le chemin des Coudriers depuis cet été 2011 qui dureront jusqu'en décembre 2013, il semblerait que le rangement se fasse un peu mieux. Si nous arrivons à sécuriser le terrain multisports, les enfants pourront y jouer et ne plus ainsi se mettre en danger sur les aires de parking.

Au bénéfice de ce qui précède et en restant à votre entière disposition pour toute demande d'information ou d'audition, l'Association AICC ainsi que FLAGS vous prie de bien vouloir donner suite à la présente demande qui est principalement de sécuriser le parc André Chavanne, afin que les enfants du quartier et du Centre de Saconnex puissent recevoir la permission de leurs parents de jouer sur le terrain multisports, sécurisé par la présence d'une buvette et d'un plantage, et ainsi de lui rendre sa fonction première.

N.B. 58 signatures

Fédération réunissant les associations de quartier du Grand-Saconnex et environs

c/o M^{me} E. Jobin

Présidente FLAGS & AICC

Chemin des Corbillettes 6

1218 Le Grand-Saconnex